



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 30/09/2024

OBJET : Sollicitation subvention « cours actives et sportives »

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 20/09/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Xavier FELIX à Daniel POMERET

Pascale ANTHOINE à Karim MOYENIN OUARDI

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Bruno PONNET à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La commune peut solliciter l'agence nationale du sport au titre de l'axe 2 « cours d'écoles actives et sportives » du plan 5000 équipements.

Dans ce cadre l'aménagement des cours d'écoles par du design actif (marquage au sol sportif : traçage de pistes d'athlétisme, de limites de terrains de football, handball, etc.) peut être sollicité.

L'école René CASSIN a un projet de création de traçages dans sa cour. Le coût prévisionnel de ce marquage est estimé à 6785 € HT.



Dépenses		Recettes	
Marquage au sol	6785,00 €	Plan équipements- Génération 2024 Taux 80 %	500 5428,00 €
		Autofinancement	1 357,00 €
TOTAL	6785,00 €	TOTAL	6785,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le projet d'aménagement de la cour de l'école CASSIN tel que présenté

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération (en vertu de la délibération 046/2020 portant délégation du conseil municipal au Maire).

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND